

Paris le 02 février 2023



## Covid 19 : Les malades ne sont pas coupables !

Alors que la situation épidémique liée au Covid 19 est toujours inquiétante, le gouvernement rétablit le jour de carence au 1er février 2023 pour les personnes atteintes de Covid et assouplit encore les règles sanitaires au mépris de la santé et de la sécurité des agent-es publics.

La circulaire concernant les ASA (autorisations spéciales d'absence) pour les personnels vulnérables, si elle est prorogée, ne l'est que pour un mois et ce alors même que chacun sait que le Covid n'aura pas disparu d'ici début mars.

Solidaires Fonction Publique dénonce une situation prise à la légère et gérée au coup par coup. Nous continuons d'exiger la suppression du jour de carence pour l'ensemble des salarié-es, qu'ils soient du public ou du privé et ceci pour l'ensemble des maladies.

Personne ne devrait être sanctionné, à aucun titre et certainement pas financièrement, pour une raison de santé.

Solidaires Fonction Publique exige également que les personnels vulnérables bénéficient de toutes les mesures indispensables à leur protection.

Solidaires Fonction Publique revendique par ailleurs la reconnaissance du Covid 19 en maladie professionnelle et demande une véritable prise en charge du Covid long qui atteint de très nombreuses personnes depuis le début de la pandémie.

Solidaires Fonction Publique continuera de porter ces revendications, pour la défense et les droits des personnels.